



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 78-2022

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022 qui aura lieu à la salle communautaire au 10 rue de l'église Sainte-Sophie-d'Halifax, adoptera le règlement numéro 78-2022 règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

QUE le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employés de la Municipalité. Ce règlement contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque employé, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues. Ce règlement vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts. Tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les employés de la municipalité.

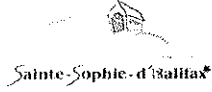
QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 10 rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Donné à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 10 mars 2022.

Nadia Roy

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mars 2022

Nadia Roy

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim